



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE FOSSES

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE DE BELLEFONTAINE
1, rue des Sablons
95270 BELLEFONTAINE
Tél : 01.34.71.01.76
mairiesecretariat@bellefontaine.fr

ARRÊTE DU MAIRE N° 31/2026

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

A Madame Lucille FORESTIER

1 ère Adjointe au Maire

Le Maire de la Commune de Bellefontaine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Célia DELAHAYE, Maire de la Commune de Bellefontaine (Val d'Oise), donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Lucille FORESTIER, première Adjointe au Maire de la commune, pour prendre toutes décisions et signer toutes les pièces et documents relatifs à la bonne marche des services durant son absence du 10 août 2026 au 13 août 2026 inclus.

ARTICLE 2 : le présent arrêté sera affiché et transcrit au registre des arrêtés de la commune
Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Monsieur le Comptable Public de la collectivité,
- A l'intéressée.

Fait à Bellefontaine, le 06 août 2026

La première Adjointe,

Lucille FORESTIER

Le Maire

Le Maire

Célia DELAHAYE

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.